Envoyé en préfecture le 13/07/2026
Reçu en préfecture le 13/07/2026
Publié le
ID : 035-200064483-20260706-2026_07_06_16-DE

CHÂTEAUGIRON
COMMUNE NOUVELLE DE CHÂTEAUGIRON, OSSÉ ET SAINT-AUBIN DU PAVAIL

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal
Séance du 6 juillet 2026

N° 2026/07/06/16

Nombre de conseillers en exercice : **33** *Nombre de présents* : **28** *Nombre de votants* : **33**	*Date de convocation :* *30 juin 2026*

L'an deux mille vingt-six, le six juillet à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie de Châteaugiron sous la présidence de Madame Anne-Marie ECHELARD, Maire de Châteaugiron.

Présents :			
Anne-Marie ECHELARD	Philippe LANGLOIS	Jean-Charles BRIAND	
Catherine TAUPIN	Jean-Marc LÉVÊQUE	Tiphany LANGOUMOIS	Olivier DUDA
Séverine MAYEUX	Ludovic LONCLE	Isabelle CHARPENTIER	Christophe REBULARD
Bertrand TANGUILLE	Bruno VETTIER	Sandrine GUEGUEN	David KELDERMANS
Stéphanie DOUESSIN	Emilie GAUDRÉ	François BRISSIER	Lisa BOISRAMÉ
Samuel LEFEUVRE	Romane GALLIAN	Olivier BODIN	Bénédicte PINARD
Laurent CHAUSSERAY	Solenn ROUGERIE	Marie GUERINEL	Schirel LEMONNE
Stéphane KERSULEC			

Absents :	
Nicolas ANGER donne pouvoir à François BRISSIER	Arnaud BOMPOIL donne pouvoir à Ludovic LONCLE
Clémentine JULIEN donne pouvoir à Stéphanie DOUESSIN	Laetitia MIRALLES donne pouvoir à Séverine MAYEUX
Ludivine ROUAUT donne pouvoir à Romane GALLIAN	

Secrétaire de séance désigné : Monsieur Jean-Marc LÉVÊQUE

Objet : Mise à jour du tableau des effectifs - Avancements de grade 2026

Rapporteur : Anne-Marie ECHELARD

a) Avancements de grade 2026

Chaque année, le Centre de gestion de la Fonction publique territoriale établit une proposition de tableau d'avancements de grade et conformément aux Lignes Directrices de gestion, des critères sont appliqués afin de déterminer les agents qui remplissent les conditions pour un avancement de grade.

En 2026, 6 agents de la commune de Châteaugiron peuvent bénéficier de ce type d'avancements.

Conformément à l'article L. 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Pour ce faire, il convient en premier lieu de créer les grades correspondants à ces avancements puis de supprimer les grades actuels :

Catégorie A :

Emplois actuels	Emplois à créer	Temps de travail	Date d'effet
Ingénieur	Ingénieur principal	Temps complet	01/10/2026

Envoyé en préfecture le 13/07/2026
Reçu en préfecture le 13/07/2026
Publié le
ID : 035-200064483-20260706-2026_07_06_16-DE

Catégorie C :

Emplois actuels	Emplois à créer	Temps de travail	Date d'effet
Adjoint administratif principal 2ème classe	Adjoint administratif principal 1ère classe	Temps complet	01/07/2026
Adjoint technique	Adjoint technique principal 2ème classe	Temps complet	01/07/2026
Adjoint technique principal 2ème classe	Adjoint technique principal 1ère classe	Temps complet	01/07/2026
Adjoint technique principal 2ème classe	Adjoint technique principal 1ère classe	Temps complet	01/10/2026
Adjoint d'animation principal 2ème classe	Adjoint d'animation principal 1ère classe	Temps complet	01/07/2026

b) Mise à jour du tableau des effectifs : nomination suite à concours

Deux agents de la collectivité sont actuellement engagés dans une démarche d'évolution professionnelle visant l'accès au cadre d'emplois de la catégorie B par la réussite aux concours de rédacteur territorial et de rédacteur principal de 2ème classe.

L'accompagnement de ces trajectoires professionnelles, conditionné aux strictes nécessités de service et à la correspondance des missions exercées avec les fonctions de catégorie B, requiert la création préalable d'emplois vacants relavant du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux.

Afin de garantir l'adéquation du tableau des effectifs aux besoins réels de la collectivité, les postes actuellement occupés par ces agents, qui relèvent du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux, seront supprimés à la date de leur titularisation effective dans leur nouveau grade.

Il appartient donc à l'assemblée délibérante de modifier le tableau des emplois, de la manière suivante :

Catégorie B :

Emplois actuels	Emplois à créer	Temps de travail	Date d'effet
Adjoint administratif	Rédacteur principal de 2ème classe	Temps complet	01/07/2026
Adjoint administratif principal 1ère classe	Rédacteur	Temps complet	01/07/2026

Vu le Code général de la fonction publique, notamment les articles L 522-26, L 522-28 et L 522-29,

Vu les statuts particuliers des cadres d'emplois de la fonction publique territoriale,

Vu la proposition du tableau d'avancement de grade du CDG 35,

Vu le budget 2026,

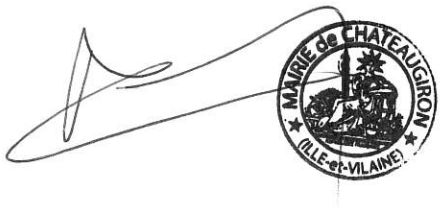
Vu l'avis favorable des membres du Comité social territorial en date du 25 juin 2026,

Envoyé en préfecture le 13/07/2026
Reçu en préfecture le 13/07/2026
Publié le
ID : 035-200064483-20260706-2026_07_06_16-DE

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **Valide la création des grades ci-dessus et la suppression des grades actuels.**

Pour Copie Conforme,
La Maire,



Anne-Marie ECHELARD

Le secrétaire de séance,

L'Adjoint délégué à la Transition écologique, au Développement durable, à l'Agriculture et au Cadre de Vie



Jean-Marc LÉVÊQUE

Jean-Marc LÉVÊQUE